



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-463

I-1-15 Délibération, décisions

**OBJET : CONTRAT AVEC LA SOCIETE DE PRESSE
ET D'ÉDITION DU SUD-OUEST (S.A.P.E.S.O)**

DGA Service à la
population
Direction de la Vie
Culturelle

Réf : Sjl/SS 251206

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch organise un festival de théâtre parrainé par Olivier Marchal « Les scènes d'Olivier Marchal » du 10 au 20 novembre 2022.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat avec la Société de Presse et d'Édition du Sud-Ouest (S.A.P.E.S.O), domiciliée 23 quai des Queyries à Bordeaux (33094) afin de définir les modalités d'engagement des deux parties pour la mise en place d'actions de communication.

ARTICLE 2 :

Le prestataire s'engage à communiquer dans les différents supports Sud-Ouest Bordeaux Agglo/Bassin Arcachon/Médoc et Sud-Ouest dimanche toute Gironde comme stipulé dans le contrat.

Sud-Ouest mettra en place une animation auprès de ses lecteurs ou abonnés afin de faire gagner des places du festival « Les scènes d'Olivier Marchal ».

ARTICLE 3 :

La Ville de la Teste de Buch s'engage à faire apparaître le logo Sud-Ouest sur l'ensemble des supports de communication du festival « Les Scènes d'Olivier Marchal » et à mettre à disposition 12 invitations par événement pour la conférence de lancement et les 7 spectacles du festival « les scènes d'Olivier Marchal ».

ARTICLE 4 :

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 12/09/2022



Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220912-DEC2022_463-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Ref. 201503 - Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

